

[COVID-19] Campagne de vaccination COVID pour les professionnels de santé : démarrage le mardi 5 janvier

Le CHRU s'engagera dès le mardi 5 janvier dans la vaccination des professionnels de santé. Cette étape de la campagne de vaccination concerne les professionnels de santé :

- **Professionnels hospitaliers : soignants, administratifs, techniques, logistiques**
- **Professionnels de santé de ville.**

A partir du mardi 5 janvier, les professionnels de santé de plus de 50 ans et/ou présentant des vulnérabilités de santé pourront être vaccinés au CHRU.

Plusieurs points de vaccination sont proposés :

- A Bretonneau, bâtiment B1, centre de consultation des voyageurs,
- A Trousseau, Salles Balzac-Ronsard,
- Au centre de vaccination public, 5 rue Jehan Fouquet, pour les professionnels de l'hôpital Clocheville et les professionnels de santé de ville.
- A l'Ermitage pour les professionnels de ce site.

La visite pré-vaccinale, obligatoire, peut être réalisée auprès du médecin traitant ou directement au cours de la consultation de vaccination.

Grâce au soutien et à la mobilisation des communautés professionnelles territoriales de santé, des médecins libéraux viendront en renfort des équipes médicales du CHRU.

Des médecins retraités du CHRU ou des médecins volontaires de différents services de l'établissement assureront également certaines vaccinations.

D'autres centres de vaccination devraient être déployés d'ici le 11 janvier en Indre-et-Loire, autour des secteurs de Chinon, Loches et Amboise.

Rappel : le CHRU s'est engagé dès le 28 décembre dans la première étape de vaccination, auprès des EHPAD du GHT de l'Ermitage, de Luynes, de Loches et auprès de la Résidence Debrou de Joué-les-Tours. D'ici la fin de cette semaine, plus de 250 résidents d'EHPAD du département auront ainsi pu être vaccinés et la campagne va s'intensifier dans tous les EHPAD du GHT. Les autres EHPAD et résidences sénior approvisionnés via un autre dispositif démarreront la campagne de vaccination dans les jours prochains également.

FACTEURS DE RISQUE JUSTIFIANT UNE VACCINATION PRIORITAIRE :

- L'obésité (IMC>30), particulièrement chez les plus jeunes
- La BPCO et l'insuffisance respiratoire
- L'hypertension artérielle compliquée
- L'insuffisance cardiaque
- Le diabète (de type 1 et de type 2)
- L'insuffisance rénale chronique
- Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
- Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
- La trisomie 21

**Une visite médias vous est proposée
le mercredi 6 janvier à 10h
au centre de consultations des voyageurs,
hôpital Bretonneau,
boulevard Tonnellé, à Tours.
Merci de nous confirmer votre présence à
l'adresse dir.comm@chu-tours.fr**

Contact presse

Anne-Karen Nancey - Direction de la communication
02 47 47 37 57 - ak.nancey@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr